

Une famille menacée de renvoi prend ses quartiers à la maison des migrations

DIDIER ESTOPPEY, Date: Mardi, 02 novembre @ 00:00:00

Sujet Vaud

ASILE - Après un bref répit, la résistance contre l'expulsion des requérants déboutés reprend ses droits.

Après une quinzaine de jours de vide temporaire, la maison des migrations, installée pour l'instant à la maison de paroisse des Croisettes, à Epalinges, a de nouveaux habitants: la famille Hyseni, originaire du sud de la Serbie, qui s'est vu assigner un plan de vol pour Belgrade le 4 novembre. Un retour dont elle ne veut pas entendre parler: appartenant à la minorité albanophone serbe, elle est convaincue que les troubles intercommunautaires qui incendiaient encore la région le printemps dernier ne l'épargneraient pas. C'est d'ailleurs pour échapper à une peine de prison, son frère ayant rejoint les indépendantistes, que le père, Arsim, a entraîné début 2000 sa famille dans l'exil. Deux enfants sont depuis lors nés en Suisse, l'aîné ayant entamé sa scolarité. Arsim travaille comme ferrailleur et peut désormais pleinement subvenir aux besoins de sa famille, installée à Villeneuve.

BELGRADE OU PRISTINA?

«C'est une irresponsabilité totale de la part du Conseil d'Etat de vouloir renvoyer cette famille à Belgrade», s'indigne Graziella de Coulon, du mouvement «en quatre ans on prend racine». De fait, la Confédération aurait proposé Pristina, au Kosovo, comme destination alternative. Mais la chose semble techniquement impossible, l'ONU n'acceptant le retour que des ressortissants originaires du Kosovo. Et la famille se voit tout aussi mal refaire sa vie dans une province où elle n'a jamais mis les pieds...

L'espoir d'une régularisation de sa situation paraît toutefois ténu: en août dernier, une fois toutes les autres voies juridiques épuisées, le canton refusait de soumettre le dossier de cette famille à Berne pour demander un permis humanitaire dans le cadre de la circulaire Metzler. La famille ne fait donc pas partie des 1280 dossiers qui ont fait l'objet d'un accord global, débouchant sur des centaines de renvois programmés et la crise actuelle. Depuis le 1er septembre, la circulaire a été abrogée pour la filière asile. Mentionnant un récent arrêt du Tribunal administratif, la Coordination asile argue toutefois que le canton peut encore soumettre le dossier à Berne jusqu'à la fin de l'année et lui demande de le faire. Une demande de reconsidération du cas a par ailleurs été adressée à l'Office fédéral des réfugiés (ODR).

PLUIE DE RENVOIS À VENIR

La coordination n'a par contre encore eu connaissance d'aucun plan de vol parmi la quarantaine annoncée suite au refus par l'ODR de la quasi-totalité des cas qui lui ont été soumis par le groupe de travail mixte institué à la demande d'Amnesty International (lire notre édition du 22 octobre). «Mais nous nous préparons à faire face à une pluie de renvois

par un parapluie de refuges décentralisés», prévient un de ses animateurs, Yves Sancey. «Le droit et l'imagination sont de notre côté.» Un droit que la coordination continue à considérer comme étant foulé aux pieds par les autorités. «Le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud a d'ailleurs clairement déclaré que l'affaire était politique et non juridique», rappelle Yves Sancey. «La preuve est désormais faite de l'utilité très relative du travail d'Amnesty dans ce groupe.»

Amnesty, de son côté, veut continuer à y croire, même si sa coordinatrice asile, Denise Graf, attend avec une certaine appréhension les réponses de l'ODR au second lot de dossiers que lui a soumis le groupe. Et elle admet s'être heurtée à une totale fin de non-recevoir de l'ODR dans ses demandes de reconsidérer les premiers refus. «Mais c'est à Berne qu'il faut continuer à mettre la pression», estime Denise Graf. «La coordination asile s'active pour l'instant surtout auprès du canton, considérant qu'il est responsable de l'application du principe de non-refoulement. Nous ne partageons que très partiellement cette analyse: elle est certes consacrée par un arrêt du Tribunal fédéral, mais dans une affaire pénale. En matière d'asile, c'est la Confédération qui reste, pour l'essentiel, compétente. Et pour la plupart des cas litigieux, plus que le principe de non-refoulement, c'est la non-exigibilité du renvoi qui entre en ligne de compte.»

Mais trêve de juridisme: même Amnesty admet que c'est désormais sur le terrain politique qu'il faut porter le combat. Sa représentante au sein du groupe de travail s'apprête d'ailleurs à saisir la commission de gestion du Conseil national du comportement «très critiquable» de l'ODR dans cette affaire.

Cet article provient de Le Courrier
<http://lecourrier.ch/>

L'URL de cet article est :
<http://lecourrier.ch/modules.php?op=modload&name=NewsPaper&file=article&sid=38566>